

## STATUT DES PSYCHOLOGUES, UN SILENCE INQUIÉTANT !

L'Union FO Justice dénonce le silence étrange du ministère au sujet de la création du corps ministériel de psychologue. En mai 2018, L'Union FO Justice avait vivement interpellé l'administration qui prévoyait la création d'un statut au rabais, au détriment des professionnels de la PJJ et de l'Administration Pénitentiaire.

Pour donner suite à cette mobilisation, nous avons obtenu, avec le concours des autres Organisations Syndicales, la mise en place de concertations particulièrement constructives laissant présager une évolution positive en matière statutaire et indemnitaire. Les bases du dialogue social semblaient s'inscrire dans un climat de confiance et de sérénité.

### Au cours de ces différentes instances, L'Union FO Justice a réclamé (liste non exhaustive) :

- Intégration sur poste de tous les contractuels,
- Prise en considération de l'ancienneté des agents non titulaires,
- Alignement sur les niveaux de rémunération,
- Trois types de postes, psychologue auprès des usagers, psychologue auprès du personnel et psychologue du travail et des organisations,
- Retrait de la mention clinicien,
- Reconnaissance du rôle du psychologue-coordonateur, harmonisation et transposition à la PJJ,
- Notification de la quotité du temps FIR,
- Reconnaissance de l'autonomie des psychologues,
- Mise en place d'un concours sans épreuve écrite,
- Intégration des psychologues qui exercent des fonctions de formateurs ou de chercheurs à l'ENAP.

L'Union FO Justice a priorisé certaines thématiques car seul l'ingénu peut penser que toutes les revendications des organisations syndicales PJJ/AP, seront toutes satisfaites. Notre tendance au pragmatisme et au débat raisonné nous invite à la prudence et à une négociation réaliste dans l'intérêt des professionnels en exercice.

Par voie de conséquence, nous nous sommes refusés à tous dogmatismes et nous avons principalement insisté sur trois dimensions à savoir l'intégration de tous les contractuels, l'alignement des traitements indemnitaires sans perte de salaire pour les agents non titulaires et l'organisation autour de trois pôles à savoir psychologue auprès des usagers, des professionnels et du travail.

Nous aurions préféré pouvoir débattre sur d'autres points mais la temporalité imposée par le Secrétariat Général ne le permettait pas. Le report suite à la tentative de passage en force lors du CTM ayant échoué, nous savions que le délai accordé serait très restreint. Une réunion devait avoir lieu en septembre dernier sur l'indemnitaire mais le Secrétariat Général n'a pas donné de suite.

En dépit du silence de l'administration sur la création d'un statut ministériel de psychologue, L'Union FO Justice demeure optimiste et maintient sa confiance à l'égard du Secrétariat Général. Nous nous interdisons tout jugement hâtif en l'absence d'éléments concrets laissant supposer une négociation en trompe l'œil.

Nous demeurons néanmoins vigilants car l'administration est coutumière des revirements spectaculaires de dernière minute. Nous nourrissons l'espoir sans être trop candide que le ministère respectera ses engagements et que les dispositions seront favorables aux agents. Nous réclavons toutefois la possibilité de pouvoir rappeler la position de L'Union FO Justice sur d'autres points saillants qui n'ont pas ou peu été abordés au cours des instances de concertation.

Fait à Paris, le 08 Février 2019  
Les Représentants  
de l'Union FO Justice